

| <u>NOMBRE DE MEMBRES</u>  |                 |                |
|---|-----------------|----------------|
| <u>En Exercice</u>  | <u>Présents</u> | <u>Votants</u> |
| 11  | 9               | 9              |
| <u>DATE DE LA CONVOCATION</u><br>2 septembre 2022   |                 |                |
| <u>DATE D’AFFICHAGE</u><br>2 septembre  |                 |                |
| <u>Objet de la Délibération :</u><br>2022-09-06<br>Défense incendie : rapport de reconnaissance<br>opérationnelle |                 |                |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

L’an deux mil vingt et un\*, le jeudi 8 septembre 2022, le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard Navarre, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée trois jours à l’avance, conformément à la loi.

Etaient présents : NAVARRE Bernard - COLLE Stéphane - VISEE Gérard –FOUQUART Gérard-LINGUET Justine — FOLB Céline – MAES Xavier-GAILLIEZ Noémie 6 CAUDRELIER Jean-Luc

Étaient absentes excusées : LEULLIETTE Bérangère  
- BLANC Véronique

Secrétaire de séance : LINGUET Justine

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de reconnaissance opérationnelle N°13 effectué par le Centre d’Incendie et de Secours (CIS) de Trélon en particulier :

- Le Poteau d’Incendie de 100 n°1 (PEI) :
  - o Route d’Ohain – Wallers-en-Fagne
  - o Contrôlé le : 19/04/2022                   Etat : DISPONIBLE
  - o Débit : 28 m3/h sous 1 bar Débit insuffisant
  
- Le Poteau d’Incendie de 100 n°2 :
  - o Route de Trélon – Wallers-en-Fagne
  - o Contrôlé le 19/04/2022                   Etat : DISPONIBLE
  - o Débit : 29 m3/h sous 1 bar Débit insuffisant

Ces 2 poteaux comportent donc un débit insuffisant de 28 m3 /h pour l’un et 29 m3/h pour l’autre. Ils se trouvent au lieu-dit Moranrieux, zone rurale comportant 2 exploitations agricoles importantes :

- Un GAEC
- Un SCEA (comportant un troupeau de 500 bêtes et une station de méthanisation).

Et 7 habitations.

Aucune possibilité pour alimenter en eau en cas d’incendie n’existe. Le ruisseau donnant naissance à l’Helpe majeure ne présente pas un débit suffisamment important pour les pompes des secours.

\*Suite à une erreur matérielle, la date de la séance est modifiée à l’an deux mil vingt-deux

Une réunion organisée par Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur GRIMAUD Alexandre en 2020 avait regroupé les représentants du Service d'Incendie et de Secours (SDIS) et les élus concernés.

Aucune action ni aucune étude n'ont été portées à la connaissance des maires des communes concernées pour ces carences constatées chaque année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès du SDIS, de NOREADE et de Madame SIMON Corinne Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
pour extrait conforme,  
Le Maire,  
B. NAVARRE.

Certifié exécutoire par le Maire  
A WALLERS-EN-FAGNE, 09 septembre 2022

Publié sur le site internet le : 25/09/2023  
Envoyé et reçu en préfecture le : 22/09/2022

\*Suite à une erreur matérielle, la date de la séance est modifiée à l'an deux mil vingt-deux